

C Louis IX impose la justice royale

À partir du XIII^e siècle, la justice du roi tend à remplacer celle des seigneurs. Par la rédaction d'ordonnances, Louis IX prend de plus en plus de décisions applicables sur l'ensemble du royaume. Il instaure la présomption d'innocence et interdit le jugement de Dieu. Il généralise aussi la possibilité de faire appel à la justice du roi pour corriger un jugement rendu par un seigneur.

3 Les consignes du roi aux baillis

« Nous Louis, par la grâce de Dieu roi de France, établissons que tous nos baillis [...], en quelque affaire que ce soit, ou en quelque office* qu'ils soient, fassent serment que tant qu'ils seront en offices ou en fonctions de baillis, ils feront droit à chacun [...], aussi bien aux pauvres qu'aux riches, et à l'étranger qu'à l'homme du pays. »

Ordonnance de Louis IX sur les baillis, 1254.

*Office : fonction que quelqu'un doit remplir.

- Quels principes les baillis doivent-ils respecter ?



4 Louis IX dictant une ordonnance

Miniature extraite du *Décret de Gratien*, 1288.

- Que montre l'attitude du roi ?
- Que fait le personnage assis à droite ?

5 Le procès d'Enguerrand de Coucy par Louis IX

« Trois nobles enfants de Flandres allaient en tirant avec arcs et flèches les lapins parmi les bois du sire de Coucy, ils furent trouvés et pris par les forestiers. Et le seigneur sans connaître la cause ni l'âge, donna sentence qu'ils soient pendus, et les fit pendre. Le roi fit appeler le sire de Coucy à la cour.

Le roi décida que celui-ci rachèterait sa vie de dix mille livres* environ, et qu'il ferait faire deux chapelles pour les âmes des enfants. Et cette chose fut grand exemple de justice aux autres rois. »

D'après la *Chronique du moine Primat*, 1259.

*La livre est la monnaie de l'époque.

- Pourquoi la décision du roi est-elle un exemple de justice à l'époque ?

Je retiens

Louis IX poursuit et renforce l'héritage des premiers grands rois capétiens en mettant en place une **organisation centralisée** du royaume. Son autorité s'étend à tout le pays et une nouvelle **justice royale** voit le jour. Très **croquant**, il cherche à imposer sa religion à tous et persécute notamment les juifs.

Lexique

Jugement de Dieu : épreuve physique qui décide du sort d'un accusé et dont le résultat est perçu comme dépendant de Dieu.

Ordonnance : décision du roi s'appliquant à tout le royaume.

Présomption d'innocence : principe selon lequel tout accusé est supposé innocent tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée.

Rouelle : tissu rond de couleur dont le port est imposé aux juifs.